

**Projet Adaptation au Changement
Climatique en Afrique, dans les
Villes et les Campagnes du Burkina
Faso (ACCA-VICAB)**



**ETUDE DE FAISABILITE DE POLITIQUE
DE GESTION DES EAUX DE SURFACE
PARTAGEES DANS LE BOULKIEMDE**



RAPPORT FINAL

Auteurs : SIGUE Hamadé:agro économiste, ACCA VICAB
KONBITAMDE Yolande:agro hydraulicienne, ACCA VICAB
BARRO Albert: GRN/SP, INERA Koudougou
ZOUNGRANA Georges:Technicien ACCA VICAB
NIGNAN Abdoulaye:DRAHRH/CO
KABORE Raymond:Mairie/Koudougou
OUEDRAOGO Abdoulaye:DREP/CO
TAGNAN Bailly:DREP/CO

AVRIL 2011

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	1
Sigles et abréviations.....	4
Liste des tableaux.....	5
Listedes figures	5.
INTRODUCTION.....	6
1. Contexte et justification de l'étude.....	6
2.Cadre de l'étude	7
2.1.. Objectifs de l'étude	7
2.2. Résultats attendus	8
3. Méthodologie de l'étude.....	8
4. Difficultés rencontrées lors de l'étude.....	9.
5. Insuffisances de l'étude.....	9
PREMIERE PARTIE : Diagnostic de la situation actuelle de gestion des barrages de Sourgou et Salbisgo.....	10
I. Présentation de la zone d'étude	10
I.1. Situation géographique.....	10
I.1.1. Le climat.....	10
I.1.2. Les sols.....	11
I.1.3. La végétation et la faune	12
I.2. Situation socio-économique.....	12
I.3. Situation administrative.....	13
I.4. Atouts, contraintes et potentialités.....	14
II. Etat des lieux de la gestion des plans d'eau de Sourgou et Salbisgo	16

II.1. Le barrage de Sourgou.....	16
II.2. Le barrage de Salbisgo	16
II.3. Attentes des différents acteurs des barrages de Sourgou et Salbisgo.....	20
II.4. Perspectives.....	21
II.5. Défis à relever.	21
DEUXIEME PARTIE: Grandes orientations de la politique de gestion des barrages de Sourgou et Salbisgo..	22
I.Objectifs et résultats attendus de la politique	22
I.1. Objectif global	22
I.2. Objectifs spécifiques.....	22
I.3. Résultats attendus	22
II. Principes d'intervention	22
III. Axes d'intervention	23
IV.Domains d'actions.....	23
V. Programme d'actions	24
TROISIEME PARTIE : Stratégie de mise en œuvre et suivi-évaluation.....	32
I.Stratégie de mise en oeuvre	32
I.1. Description de la stratégie	32
I.2. Rôle et place des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique	34
I.3. Sources de financement	35
I.4. Moyens matériels et logistiques.	35
I.5.Moyens humains.....	36
I.6. Evaluation des moyens de mise en œuvre.	36.
II. Système de suivi-évaluation.	42
II.1.Objectifs du suivi-évaluation.....	42

II.2.Dispositif organisationnel de suivi-évaluation.....42.

II.3.Collecte de données et informations.....44

II.4.Outils de suivi-évaluation.....45

II.5.Périodicité des rencontres et de production des documents.....45

Conclusion et recommandations..... 46

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCA-VICAB	: Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique-Villes et Campagnes du Burkina
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AMUS	: Association des Mains Unies du Sahel
ATIMO	: Assistance Technique International à la maîtrise d'ouvrage
AUE	: Association des Usagers de l'Eau
CES/DRS	: Conservation des Eaux et Sols/Défense et Restauration des Sols
CIRAD	: Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement
CLE	: Comité Local de l'Eau
CM	: Conseil Municipal
CSE	: Comité de suivi-évaluation
CVD	: Conseil Villageois de Développement
DRAHRH	: Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRRA	: Direction Régionale des Ressources Animales
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
DREDD	: Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DREP	: Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
EICVM	: Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
EPCD	: Etablissement Public Communal pour le Développement
GIEC	: Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
OCADES	: Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
OP	: Organisation Paysanne
PCD/AEPA	: Plan Communal de développement/Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PDLSaB	: Programme de Développement Local / Sanguié Bulkiemdé
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Rendement par culture en 2005 dans la région et dans les sites.....	15
Tableau2	: Difficultés rencontrées à Sourgou et solutions préconisées	17
Tableau3	: Difficultés rencontrées à Salbisgo et solutions préconisées.....	19
Tableau4	: Attentes des différents acteurs des barrages de Sourgou et Salbisgo.	20
Tableau 5	: Cadre logique.....	24
Tableau 6	: Estimation des coûts des actions.....	36

LISTE DES FIGURES

Figure1	: Migration des isohyètes au cours des 50 dernières années au Burkina Faso.....	11
Figure2	: Région du centre ouest présentant les départements de Sourgou et de Ramongo (Salbisgo).....	14

INTRODUCTION

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La question de la disponibilité et de la qualité des ressources naturelles se pose de plus en plus avec acuité pour les populations des pays sahéliens dont le Burkina Faso. Les effets des extrêmes climatiques avec leurs corolaires de famine et de maladies sont beaucoup plus ressenties par les pauvres qui vivent essentiellement en campagne et dont les revenus sont fortement tributaires des activités agro-sylvo-pastorales.

La croissance démographique et les conflits d'usage entre les différents secteurs tels que l'agriculture, la consommation en eau potable etc. suscitent à réfléchir constamment sur le problème de l'utilisation rationnelle de l'eau. La gestion de l'eau est plus que jamais à l'ordre du jour, compte tenu de son poids dans l'économie et plus particulièrement dans l'évolution des écosystèmes, et à cause des effets des changements climatiques.

Les milieux ruraux et périurbains jouent un rôle capital dans la satisfaction des besoins alimentaires et en ressources des villes (eau, matières premières industrielles, etc.). Cette dépendance entre les villes et campagnes montre que l'adaptation aux changements climatiques ne peut se faire de manière sectorielle. C'est dans ce sens que le projet Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique - Villes et Campagnes du Burkina (ACCA-VICAB), exécuté depuis 2008, traite des *mécanismes de coopération entre milieux urbains et ruraux dans la gestion de l'eau pour faire face aux variations et changements climatiques au Burkina Faso*. Par conséquent son objectif principal vise à susciter le renforcement de cette coopération à travers un processus de dialogue et de concertation entre acteurs urbains et ruraux.

Le projet intervient dans trois zones agro-climatiques du pays. La zone sahélienne (Dori, Yakouta, Bani), la zone soudano-sahélienne (Koudougou, Sourgou, Salbisgo) et la zone soudanienne (Bobo-Dioulasso, Yabasso, Nasso). L'approche participative qui est la méthode de travail du projet a permis, par des diagnostics participatifs, de caractériser chaque zone, de définir avec les populations des stratégies d'adaptation qu'elles expérimentent avec la facilitation de techniciens. A l'issue de plusieurs réunions semestrielles d'échanges et de concertation entre les différents partenaires de chaque zone d'intervention du projet, des thématiques pertinentes et de grande portée ont été retenues pour faire l'objet d'études de faisabilité.

Pour répondre à ces nombreuses interrogations, la présente étude analyse les questions liées à une gestion intégrée et concertée des eaux de surface partagées entre communes rurales et urbaines. Basée sur le croisement d'approches transversales et des expériences de terrain, elle examine les différents enjeux (environnemental, social et économique) et propose aux acteurs locaux et régionaux des outils pour une prise de décisions efficaces.

Le présent document qui traite de politiques de gestion des barrages de Sourgou et Salbisgo, s'articule autour de trois grandes parties :

- ❖ le Diagnostic de la situation de gestion des plans d'eau de Sourgou et Salbisgo,

- ❖ Les grandes orientations de la politique
- ❖ Stratégie de mise en œuvre et suivi-évaluation.

2. Cadre de l'étude

L'étude de faisabilité de politiques de gestion intégrée des eaux de surface partagées en zone soudano-sahélienne (Koudougou) s'inscrit dans le cadre des activités du projet ACCA-VICAB. En effet, depuis 2008, le projet œuvre à renforcer la coopération entre villes et campagnes du Burkina pour qu'elles puissent mieux faire face ensemble aux changements et variations climatiques. A l'issue de ses activités, il ressort la persistance des contraintes surtout dans la gestion des plans d'eau, qui entraîne une dégradation de plus en plus accentuée des ressources en eau et laisse présager des conflits à l'avenir si rien est fait dans le sens de cette gestion. Ainsi, à l'issue des rencontres de concertation entre les Comités de Suivi-Evaluation (CSE) des terroirs de Sourgou, Salbisgo et de la ville de Koudougou, il a été retenu de reconsidérer la question de la gestion durable des barrages de Sourgou et Salbisgo à travers la formulation d'une politique de gestion, outil qui devrait servir à la prise de décisions.

2.1. Objectifs de l'étude

L'objectif global de cette étude de faisabilité est de formuler des politiques de gestion intégrée des eaux de surface partagées au profit des conseils municipaux de Koudougou, Sourgou et Ramongo.

De manière spécifique, il s'agit de:

- Analyser des politiques de gestion intégrée des eaux partagées ;
- Valider les résultats atteints par les parties prenantes ;
- Proposer aux autorités communales de Koudougou, Sourgou et Ramongo des pistes de gestion consensuelle des ressources en eau partagées.

2.2. Les résultats attendus

L'étude devrait permettre d'atteindre les résultats suivants :

- Les politiques de gestion intégrée des eaux partagées sont analysées en fonction de leurs avantages et inconvénients ;
- Les résultats de l'étude sont validés par l'ensemble des parties prenantes ;
- Des pistes de gestion consensuelle des ressources en eau partagées sont définies et proposées aux autorités communales de Koudougou, Sourgou et Ramongo.

3. METHODOLOGIE

L'étude a été conduite par un collège d'une douzaine de personnes de différents services et spécialités. Dans un premier temps il a été réalisé la réunion de cadrage afin d'avoir une meilleure situation des contraintes et des voies potentielles de solutions.

L'approche utilisée pour l'étude est essentiellement participative.

Les différents services techniques (DRAHRH, DREDD, ONEA, DRRA, DREP) et le décideur politique (collectivité territoriale) ont fait des exposés sur leurs expériences et ont donné leurs opinions sur la gestion des ressources en eau de surface et de l'environnement.

Ces communications ont permis d'appréhender la situation actuelle de gestion des ressources en eau dans la zone, les acquis et les goulots d'étranglement, et de renseigner sur les documents existants.

Les échanges à la suite des exposés ont permis de déterminer des axes de gestion et d'orienter la formulation des options possibles de gestion concertée des ressources en eau. A l'issue de ces échanges, trois axes de politiques ont été retenus et ont fait l'objet d'une caractérisation et d'une hiérarchisation :

- ❖ le renforcement du niveau de connaissances des acteurs pour une gestion participative des plans d'eau;
- ❖ l'identification, la mise en œuvre et la vulgarisation des pratiques de gestion durables;
- ❖ la création d'un cadre de concertation.

Pour une étude plus approfondie de ces options, la suite du travail a consisté en une consultation de documents auprès de services déconcentrés de l'Agriculture, de l'Environnement, des Ressources Animales et de l'INERA. Des entretiens ont ensuite eu lieu avec les services techniques des Ressources animales, de l'ONEA, de l'Agriculture et de l'Environnement et surtout avec les populations de Sourgo, Salbisgo et les autorités communales afin d'affiner l'analyse faite durant la réunion de cadrage et d'intégrer les différentes opinions dans la mise en œuvre des options. Ces entretiens se sont passés sous formes d'interviews. Ils ont permis d'identifier avec les acteurs, les problèmes liés aux ressources en eau et les actions à entreprendre ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau des barrages.

Un atelier de restitution a permis d'intégrer les différentes observations et critiques dans la politique et de valider les résultats de l'étude.

4. DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées pour la collecte de données sur le terrain :

Lors des focus group :

- difficulté de mobilisation des populations durant la séance car toutes les conditions n'étaient pas réunies (absence de collation, jour de marché à Salbisgo).

- difficulté de compréhension : traduction de certains concepts techniques pour permettre une meilleure compréhension des populations.

Lors des entretiens semi-structurés :

- Insuffisance de précision sur certaines informations du fait de l'indisponibilité des premiers responsables au niveau de certaines structures : cas de l'ONEA, mairies de Sourgou, Koudougou et Ramongo.

5. INSUFFISANCES DE L'ETUDE

Le temps prévu pour cette étude de faisabilité a été sous estimé eu égard au fait que plusieurs domaines d'actions devaient être mis en œuvre afin d'atteindre cet objectif de gestion durable des plans d'eau. Ce délai n'a pas permis une analyse approfondie, de l'estimation du coût des actions qui sont nombreuses avec des responsabilités différentes.

Un des points faibles de cette étude est le fait que certaines données ne sont pas actualisées notamment dans le domaine de la production maraîchère et de l'évolution des plans d'eau.

PREMIERE PARTIE : Diagnostic de la situation actuelle de gestion des barrages de Sourgou et Salbisgo

I. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

I.1. Situation géographique

Les villages de Salbisgo et de Sourgou se trouvent dans la province du Boulkiemdé, dans la région du centre ouest.

Sourgou est l'une des 14 communes rurales de la province et est situé à 15 km de Koudougou et à 10 km de Sabou sur la route nationale n°13 Koudougou – Léo, entre 12°30' N et 2°09' W. Il est limité à l'Ouest par Laponais, au Nord par Koudougou et Ramongo, au Sud par Sabou, à l'Est par Poa.

Salbisgo relève de la commune de Ramongo et est situé à 18 km de Koudougou à 12°12'N et 2°19'W. Le village est limité par Ramongo et Sourgou à l'Est, Rialo et Rogo au Sud, Koudougou au Nord Est, Sabou, Guirgo et Godé au Sud Est, et Paologo au Nord.

I.1.1.Le climat

Le climat est de type nord soudanien (Guinko, 1984) cité par Sawadogo (2010), caractérisé par deux saisons :

- une saison pluvieuse qui s'étend de Mai à Octobre, avec souvent des pluies en mi Avril ;
- une saison sèche qui va de Novembre à Avril. Elle se subdivise en une période fraîche allant de Novembre à Février et une période de chaleur de Mars à Avril. Elle est caractérisée par l'harmattan (vent sec et chaud venant du Sahara).

La pluviométrie moyenne annuelle est de 800 mm. Les pluies sont caractérisées par leur irrégularité inter-annuelle.

La pluviométrie moyenne annuelle a connu une baisse sensible comme l'atteste la figure 1 qui montre le déplacement latitudinal des isohyètes moyennes vers le Sud en l'espace de trois normales (période de 30 années consécutives) 1951-1980, 1961-1990 et 1971-2000.

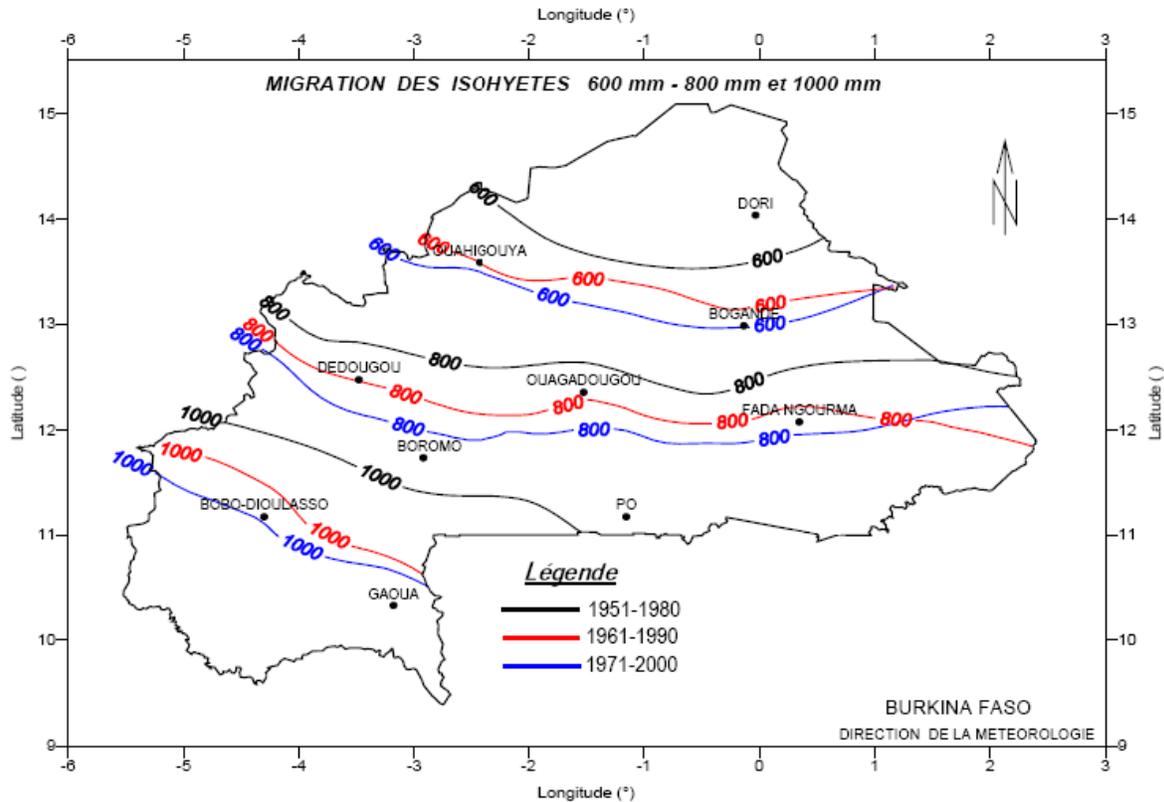


Figure 1 : MIGRATION DES ISOHYETES AU COURS DES 50 DERNIERES ANNEES AU BURKINA FASO

Ces migrations des isohyètes moyennes annuelles ont aussi eu pour conséquences des changements notables dans la délimitation des zones climatiques du pays. Le climat soudano sahélien (pluviométrie annuelle < 900 mm) et le climat sahélien (pluviométrie < 600 mm) sont respectivement allés d'environ 100 km vers le sud.

Les températures connaissent une variation au cours de l'année. Elles fluctuent entre 3 et 4°C de novembre à février (Barro, 1999). On constate une tendance à l'augmentation des valeurs des températures dans deux stations synoptiques géographiquement les plus éloignées (Gaoua et Dori). Cela confirme par ailleurs les données du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du climat (GIEC, 1990) sur le phénomène global du réchauffement de la planète.

I.1.2. Les sols

De formation géologique cristalline, la province du Boulkiémdé développe six (6) principaux types de sols généralement pauvres avec une valeur agricole moyenne. Il s'agit par ordre d'importance : des sols ferrugineux tropicaux lessivés ou appauvris, des sols peu évolués d'érosion gravillonnaire, des sols ferrugineux tropicaux hydromorphes indurés ou pas et des vertisols. Les villages de Sourgou et de Salbisgo sont situés sur un plateau assez monotone d'une altitude moyenne de 300 m. selon la classification FAO-UNESCO, les sols y sont de types ferrugineux tropicaux lessivés ou lixisols.

Ils sont très pauvres chimiquement. En particulier, les teneurs en matières organiques, azote, potassium échangeables et phosphore assimilable sont très basses. La capacité d'échange en base est médiocre (2 à 4 me/100 g de sol) et le taux de saturation diminue de 70 % en surface à 30 à 50 % en profondeur parallèlement au pH 5,3 à 4,9 (Roose, 1981) cité par Zougmore, (1991).

I.1.3. La végétation et la faune

Dans la province du Boulkiemdé les forêts classées sont rares à l'exception de quelques forêts villageoises. La végétation est essentiellement constituée de formations anthropiques de parcs arborés à *Vitellaria paradoxa*, *Bombax costatum*, *Tamarindus indica*, *Parkia biglobosa* conservés pour des raisons sociales et économiques (Guinko, 1984). Autour des habitations et le long des cours d'eau se développe le plus souvent un couvert végétal dense de *Mangifera indica*, *Psidium guyava* et *Azadirachta indica*. On note également la présence d'une strate d'herbacées dans les espaces agricoles dégradés ou laissés en jachères, et qui constituent les principales aires de pâturage. Ce fourrage naturel est constitué de *Pennisetum pedicellatum*, *Aristida spp.*, de *Brachiara maximum*, *Schoenefeldia gracilis*, d'*Andropogon spp.*, de *Pterocarpus erinaceus*.

La végétation de Sourgou et de Salbisgo n'échappe pas à la description de celle de la province de Boulkiemdé, mais principalement les plantations arborées rencontrées à Sourgou sont constituées par les réserves forestières situées à la sortie nord du village sur la route de Koudougou. On note aussi une forêt classée à Gozougou, et des réserves privées et un grand jardin de production maraîchère. A ces réserves s'ajoutent également les espaces reboisés par les groupements villageois ou le collège, et les plantations du projet protection des berges.

Il y a environ une quarantaine d'année, le terroir de Sourgou et de Salbisgo regorgeaient de gros gibiers tels les lions, panthères, éléphants, cobra, hyènes, etc. De nos jours, cette faune se fait rare et est menacée de disparition à cause de la pression démographique et de la disparition du couvert végétal. On ne rencontre plus que le petit gibier comme les singes, les lièvres, les pintades sauvages, les hérissons, les perdrix, les serpents, les caïmans, etc.

A Salbisgo, la plupart des plantations est privée. La brousse des environs de la colline sacrée et de l'aval du barrage présente une végétation assez dense de savane arbustive à arborée, constitue le refuge privilégié de la faune. Toutefois, la végétation naturelle est menacée de dégradation par la coupe abusive de bois, le surpâturage, les feux de brousse, ainsi que les effets induits des sécheresses récurrentes.

I.2. Situation socio-économique

Le fondateur de Sourgou serait un descendant du Mogho Naba Nasbiré. Il aurait été préféré à un de ses frères cadets. Ainsi évincé du trône, «il se serait installé à l'ouest de Ouagadougou pour mieux organiser la reconquête de la capitale du royaume mossi en attendant son heure» ; d'où le nom Sourgou en langue nationale mooré. Toutefois, avant même d'arriver à l'emplacement

actuel du village, le patriarche aurait d'abord séjourné à Sourgoubila (village parenté) où il aurait déjoué un coup de son jeune frère qui tentait de le supplanter.

En ce qui concerne Salbisgo, les autochtones sont originaires de Ramongo. Le descendant de Salbisgo serait venu de Dapéologo dans la région de Ouagadougou au règne de Naba Koudnaba de Ramongo. En se mariant avec une des filles du chef, il aurait quitté le village du beau père pour s'installer plus loin dans les environs encore inhabités du village. Ce qui ressemblait beaucoup plus à un défi de développement de la population du futur village, malgré la prédiction de l'oracle ; d'où le nom Salbisgo qui se traduirait en langue nationale mooré "la perspective d'une zone plus prospère avec une population plus nombreuse".

Le village de Sourgou avait 3200 habitants et celui de Salbisgo près de 4150 habitants au recensement de 2006. Trois principales ethnies sont rencontrées dans ces villages. Il s'agit des Mossi, ethnie majoritaire, des Gourounsi et des Peulhs en nombre plus réduit. Les musulmans constituent la communauté la plus majoritaire suivie des chrétiens et enfin des animistes.

Les populations sont essentiellement agricoles avec un pouvoir d'investissement assez limité. Il s'agit d'une population souvent sans qualification qui s'adonne aux travaux champêtres pendant la saison hivernale. Ainsi, cette population migre à la recherche de meilleures conditions de vie pendant la saison sèche. D'une manière générale, l'émigration et l'exode rural sont les principaux phénomènes migratoires qui touchent ces villages. Les zones d'accueil pour l'émigration sont essentiellement la Côte d'Ivoire, subsidiairement le Ghana et le Mali. Pour le cas de l'exode rural, les populations citent fréquemment les cas de jeunes migrants à Ouagadougou, Koudougou ou Bobo-Dioulasso.

Selon les résultats provisoires de l'EICVM, on a noté d'une façon générale dans la région, une régression de la pauvreté entre 2003 et 2010. En effet, l'incidence de la pauvreté est passée de **41,3 %** en 2003 à 38,64 en 2010, soit une diminution de **2,66** points sur la période. Ce qui signifie que la proportion des personnes vivant dans la pauvreté s'est réduite entre 2003 et 2010.

Quant aux indices provisoires de profondeur et de sévérité de la pauvreté, ils ont également connus dans l'ensemble une amélioration passant respectivement de **14,1** à **11,51**(indice de profondeur) et de **6,8 %** à **4,98%** (indice de sévérité) entre 2003 et 2010.

I.3. Situation administrative

Les terroirs d'étude sont dans la Région du Centre-Ouest. Cette région couvre une superficie de 21 853 Km², soit environ 8% du territoire national. Sourgou est le chef lieu de la commune de Sourgou et Salbisgo relève de la commune de Ramongo malgré sa proximité avec Koudougou.



Figure 2 : Région du centre ouest présentant les départements de Sourgoou et de Ramongo (Salbisgo).

I.4. Atouts, contraintes et potentialités

Les sols des terroirs de Sourgoou et Salbisgo sont très sensibles à la dégradation physique sous la double action des facteurs climatiques et anthropiques. La recherche de meilleurs pâturages et de meilleures terres agricoles par des éleveurs et des agriculteurs venant de la partie nord du pays dans les zones d'accueil de l'Ouest, du Sud et du Sud-ouest, entraîne des défrichements souvent anarchiques et la disparition des superficies boisées. Le déficit de pluviométrie enregistré pendant la saison des pluies et les activités anthropiques sont en partie responsables de la baisse du niveau

de la nappe phréatique, de la mort et la disparition des arbres et l'assèchement de certains puits (Barro, 1999).

Une élévation de la température de l'ordre de 3°C entraîne au niveau des activités agricoles une baisse de rendement de l'ordre de 20,3 % (Reilly, 1994 ; Reilly et al., 1993) des plantes en C4 prépondérantes dans nos régions. Il convient de noter que ces plantes à cycle déterminé (maïs, sorgho, mil, etc.) constituent les principales cultures annuelles de consommation de nos populations. Ainsi cette situation présente des risques d'insécurité alimentaire pour le pays, avec comme corollaires :

- la recrudescence des disettes ;
- les déplacements des populations ;
- la baisse du nombre d'actifs des exploitations et la recrudescence de la pauvreté.

Les rendements au tableau I ci-dessous montrent que dans la province du Boulkiemdé les niveaux de production sont faibles et cela constitue un handicap pour la sécurité alimentaire.

Tableau I : Rendement par culture en 2005 dans la région et dans les sites

Culture	Région (kg/ha)	Sourgo (kg/ha)	Salbisgo (kg/ha)
Mil	533	-	-
Sorgho blanc	750	1225	1350
Sorgho rouge	488	-	836
Sariasso 11 (Amélioré)	-	1790	
Maïs	523	500	700
Wari (maïs amélioré)	-	1400	1993
Riz	570	-	-
L'arachide	428	-	-
Niébé	257	155	193
KVX 396-4-4	-	360	-
KVX 414-22-2	-	400	-
KVX 396-4-5-2D	-	-	479
Melakh	-	340	-

Les tests de démonstration et d'évaluation conduits au cours des trois années avec les producteurs, montrent que les rendements demeurent bas par rapport au potentiel de la plupart des variétés utilisées mais ils dépassent de 190% les rendements du maïs, de 40 % ceux du sorgho et de plus de 100 % pour le niébé à Sourgo.

Il en est de même pour le maïs et pour le niébé à Salbisgo mais le sorgho framida ne dépasse que de 85% le sorgho rouge local. Ces résultats traduisent le potentiel de production grâce aux nouvelles techniques, malgré les conditions de changement climatique.

Sans considération des facteurs de productions qui diffèrent essentiellement par le coût d'acquisition de la semence des variétés améliorées, nous observons une nette augmentation de la productivité agricole par l'usage des variétés améliorées. Cela peut être pris en compte

dans le plan de production des ménages pour aller vers un accroissement de la production malgré les conditions climatiques difficiles par excès ou par défaut.

Il faut aussi prendre en compte tous les systèmes de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et de la parcelle pour sécuriser la production végétale.

L'élevage demeure une activité complémentaire à l'agriculture. Les types d'animaux concernent les cochons, les ânes, les bœufs, les moutons, les chèvres, les ânes et la volaille. L'embouche porcine est le domaine privilégié des femmes.

Le manque du fourrage constitue une limite aux activités pastorales dans les villages. Les résidus des cultures comme le haricot, le sorgho et les arachides rentrent dans la composition du fourrage. Cependant, ce fourrage disparaît quelques 5 mois après les récoltes en mi-décembre. A cette lacune du fourrage s'ajoutent les pénuries d'eau d'abreuvement en saison sèche.

Le complément pour l'alimentation du bétail se compose du sel et du son vendus sur la place du marché. Les éleveurs ont également recours aux tourteaux de coton qui coûteraient entre 1000 et 1500 F CFA/kg.

Les villages connaissent un sous développement du compostage dans le système traditionnel d'élevage en vigueur.

A Salbisgo, le calendrier des vaccinations est bien connu des populations. Les campagnes de vaccinations des animaux ont lieu le plus souvent après les récoltes, entre fin décembre et début janvier. Vu le faible pouvoir d'achat des producteurs et pour permettre l'accès aux produits vétérinaires, les frais de vaccination sont négociés à l'amiable : pour les bovins et les ânes 1000 F CFA ; 40 F CFA pour la volaille ; 1000 F CFA pour les frais du collier du chien.

II. Etat des lieux de la gestion des plans d'eau de Sourgou et Salbisgo

II.1. Le barrage de Sourgou

Le barrage de Sourgou construit entre 1984-1985 et d'une capacité de 581 000 m³ est localisé sur la route nationale 13 dans l'axe Koudougou- Sabou. L'aval du barrage a été entièrement aménagé avec allocation de parcelles aux exploitants.

Les principaux utilisateurs du barrage de Sourgou sont par ordre d'importance les maraîchers, les éleveurs, les pêcheurs, les entrepreneurs pour la construction des voiries et les briquetiers.

A l'issue des échanges au niveau du terroir, il ressort qu'il n'existe aucune structure fonctionnelle de gestion des plans d'eau, laissant ainsi ces ressources en eau en proie à une utilisation anarchique et à des activités polluant ces eaux.

En effet, nous notons l'utilisation de certains produits de nature inconnue pour le traitement phytosanitaire des cultures maraîchères. Selon la population de Sourgou certains de ces pesticides proviendraient du Ghana et les maraîchers se les approprieraient à prix relativement bas. On note la présence d'une association d'usagers de l'eau et d'un comité d'irrigants, mis en place en 2010 pour une gouvernance locale de l'eau comme le veut la décentralisation. Cependant ces structures ne sont pas fonctionnelles.

II.2. Le barrage de Salbisgo

Le barrage de Salbisgo a été réalisé en 1963, d'une capacité de 3 600 000 m³. Il constitue l'ouvrage hydraulique principal dominant les activités de production dans la zone. Il n'a pas été aménagé de périmètres pour les cultures de contre saison en aval du barrage. Les principaux utilisateurs du barrage sont par ordre d'importance l'ONEA, les maraîchers, les éleveurs, les pêcheurs, les entrepreneurs pour la construction des voiries et les briquetiers. Le barrage de Salbisgo longtemps considéré comme pérenne a connu son tarissement ces dernières années à cause des déficits pluviométriques mais aussi de son ensablement. Toutefois, l'exploitation des eaux pour la culture maraîchère, et surtout l'augmentation de l'exploitation de l'eau par l'ONEA seraient la cause du tarissement du barrage.

A Salbisgo, on note l'absence de voies d'accès à la ressource pour les animaux. Le bétail local ou en transit accède à la ressource par toutes les voies existantes et piétinent le lit du barrage à tous les endroits.

Une association des usagers de l'eau (AUE) a été mise en place en 2005, les membres de cette association font des restitutions des formations reçues et mènent des activités de sensibilisation sur la bonne gestion des ressources en eau. Ces sensibilisations et ces formations ont amélioré le comportement des populations surtout dans leurs ménages (meilleur entretien des forages, meilleure hygiène). Comme autres apports, on note des plantations au niveau des champs personnels en vue de l'obtention de la fumure organique et du bois de chauffe. Cependant la principale contrainte de cette association est l'absence de document pour leur permettre de prendre des décisions à l'endroit des usagers de la ressource. Dans le cas de Salbisgo en début de saison des pluies l'eau est particulièrement sale et polluée par les détritiques de toutes sortes et de cendres de feux de brousse.

Il n'existe pas d'actions entreprises dans le sens de la sauvegarde des ressources en eau.

Dans tous les deux terroirs on note l'installation des exploitants maraîchers dans le lit des barrages, ces derniers ne faisant que suivre l'eau à mesure que celle-ci se retire.

Il y a aussi certains pêcheurs qui utilisent des filets à mailles fines pour la pêche, entravant ainsi la régénération piscicole.

A ces activités dégradant la qualité des eaux, il faut ajouter les importants prélèvements par les entrepreneurs pour les constructions de routes sans qu'il n'y ait de contrôle dans le sens de l'entretien des infrastructures.

Toutefois, notons l'existence dans les terroirs de Sourgou et Salbisgo des structures de gestion des plans d'eau mais qui ne sont pas fonctionnelles, en ce sens qu'ils ne disposent pas d'outils leur permettant des prises de décisions (ne disposent pas de document).

Par ailleurs, de nombreux textes sont en vigueur, sans être connus des acteurs. Par exemple beaucoup de pêcheurs ignorent que les droits de pêche sont délivrés par l'agriculture et que l'environnement a toujours compétence de contrôle en tant que corps paramilitaire.

Notons également le non respect des textes par les populations. C'est le cas des maraîchers qui cultivent dans le lit des barrages.

Les tableaux II et III résument les difficultés rencontrées et les solutions préconisées par les populations de chaque site:

Tableau II : Difficultés rencontrées à Sourgou et solutions préconisées

Difficultés rencontrées à SOURGOU	Solutions préconisées à SOURGOU
- non renouvellement des bureaux -découragement et abandon de certains membres dus aux escroqueries de certaines structures extérieures, arnaques, non tenue de promesses - méconnaissance des rôles des membres. -mauvaise organisation de la structure se traduisant par le non renouvellement des instances du groupement.	-une meilleure organisation des groupements défaillants ; -la tenue régulière des réunions des groupements et le renouvellement statutaire des instances ; -l'obtention de l'agrément au profit des pêcheurs ;
-la pratique du maraîchage dans le lit du barrage insuffisance de terrains pour les activités	-la détermination d'une bande stricte de servitude ; -l'interdiction de l'utilisation de produits prohibés pour le traitement des plantes ; -la plantation d'arbres pour protéger les berges, l'aménagement de sites antiérosifs.
-absence d'encadrement	Formation à l'endroit de la population
-insuffisance de moyens matériels pour le maraîchage	-l'appui aux maraîchers pour l'obtention d'équipement (motopompe)
-le manque de matériel de pêche notamment pirogues, filets adaptés...;	-Appui aux pêcheurs pour l'obtention de matériels
-la méconnaissance des textes d'organisation des activités de pêche	-Information/sensibilisation sur les textes
-l'absence de concertation des acteurs intervenant sur l'ouvrage ;	- -l'instauration d'un cadre de concertation des acteurs intervenant sur l'ouvrage
-la mauvaise organisation et l'anarchie des exploitants ; l'encombrement du barrage	-l'achèvement de matérialisation des chemins d'accès pour les animaux et le respect des couloirs ;
-l'ignorance des conditions d'intervention sur le barrage notamment les pêcheurs, les entrepreneurs...	-Sensibilisations
-le non paiement de taxes de prélèvement ; -le détournement des quelques contributions financières des pêcheurs ;	

Tableau III : Difficultés rencontrées à Salbisgo et solutions préconisées

Difficultés rencontrées à SALBISGO	Solutions préconisées à SALBISGO
absence de moyens de protection des aires ; la réduction de la capacité de stockage du barrage ;	la détermination d'une bande stricte de servitude ; la plantation d'arbres pour protéger les berges, l'aménagement de sites anti-érosifs ; Mise en place d'un comité de suivi ; Constitution d'un fonds à partir des prélèvements sur les activités du barrage pour faire face aux besoins d'aménagement.
destruction des plantes par les animaux en divagation	réalisation de couloirs d'accès pour les animaux ;
manque de moyens d'exhaure de l'eau (motopompes)	l'appui aux maraîchers pour l'obtention d'équipement (motopompe)
mauvaise organisation du marché (écoulement des produits)	renforcement et redynamisation des organisations
insuffisance de l'eau	la réalisation de puits maraîchers
attaques des plantes (parasites)	formation
manque de connaissances sur les techniques performantes de production	l'interdiction de l'utilisation de produits prohibés pour le traitement des plantes ; Suppression et interdiction d'activités de maraîchage dans le lit du barrage
non renouvellement des bureaux découragement et abandon de certains membres dus à des maux divers (escroqueries, détournement, etc...) méconnaissance des rôles des membres	la tenue régulière des réunions des groupements et le renouvellement statutaire des instances ; Formation
absence d'encadrement la méconnaissance des textes d'organisation des activités de pêche	Formation et information et sensibilisation
le manque de matériel de pêche notamment pirogues, filet adaptés... ;	
le non paiement de taxes de prélèvement ;	
le nombre d'espèce de poisson est faible (3)	ensemencer le barrage avec des alevins de nouvelles espèces
insuffisance de terrains pour les activités	l'aménagement d'un périmètre maraîcher ;

II.3. Attentes des différents acteurs

Les attentes des acteurs sont groupées en trois catégories. La première est constituée de ce qui concerne les deux villages. La seconde comprend ce qui est seulement relatif à Salbisgo et ensuite seulement le village de Sourgou.

Tableau IV : Attentes des différents acteurs des barrages de Sourgou et Salbisgo

Acteurs	Attentes
Dans les deux villages	<ul style="list-style-type: none">- une meilleure organisation des groupements défaillants ;- la tenue régulière des réunions des groupements et le renouvellement statutaire des instances ;- la détermination d'une bande stricte de servitude ;- la plantation d'arbres pour protéger les berges associée à l'aménagement de sites antiérosifs ;- l'appui aux maraîchers pour l'obtention d'équipement (motopompe...) ;- l'interdiction de l'utilisation de produits prohibés pour le traitement des plantes ;- la réalisation de puits maraîchers ;- Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques agricoles et sur l'utilisation de certains produits à même de polluer les ressources en eau ;- Formation à l'endroit des populations pour renforcer leur niveau de connaissance ;- La suppression et interdiction d'activités de maraîchage dans le lit du barrage ;- La mise en place d'un comité de suivi ;- Création d'un cadre de concertation entre tous les acteurs de la ressource ;- Protection des bassins versants par des sites antiérosifs ;- Elaboration d'un cahier de charges pour le respect des aménagements ;- Renseigner les populations sur les projets, programmes et ONG pouvant leur venir en aide ;- Associer les autorités coutumières (chefs de terres) dans la mise en œuvre des activités de protection des plans d'eau (question foncière) ;- Que l'agriculture et l'environnement travaillent de concert pour sensibiliser les populations ;

	- accès aux microcrédits,
Salbisgo	- l'aménagement d'un périmètre maraîcher ; - Constitution d'un fonds à partir des prélèvements sur les activités du barrage pour faire face aux besoins d'aménagement ; - La mise en place de réseaux d'irrigation au niveau des exploitations ;Organiser le marché des produits maraîchers (les principaux produits sont l'oignon, la tomate, le chou, aubergine locale) ;La création de chemins d'accès à l'eau pour les animaux ; - la lutte contre les feux de brousse et les déboisements.
Sourgou	- l'achèvement de matérialisation des chemins d'accès pour les animaux et le respect des couloirs ; - l'obtention de l'agrément au profit des pêcheurs ;

II.4 Perspectives

Les perspectives pour une amélioration de la gestion des plans d'eau reposent sur :

- ✓ La promotion d'une gestion concertée des plans d'eau ;
- ✓ La réduction du comblement des plans d'eau de Sourgou et Salbisgo;
- ✓ L'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

II.5 Defis à relever

Comme défis à relever on peut noter:

l'amélioration des pratiques agricoles,

- ✚ la Lutte contre l'ensablement
- ✚ l'aménagement des voies d'accès aux plans d'eau pour les animaux
- ✚ la concertation entre les différents acteurs des plans d'eau pour une gestion rationnelle et durable
- ✚ l'amélioration des systèmes d'irrigation par la mise en place de réseaux d'irrigation et la facilitation de l'accès aux motopompes pour l'alimentation en eau des cultures, conditions fondamentales pour la délocalisation des maraîchers du lit du barrage
- ✚ l'aménagement des bassins versants pour préserver la fertilité des sols
- ✚ la lutte contre l'utilisation des pesticides non homologués par la mise en place d'un système de veille pour le suivi de l'utilisation des pesticides.

DEUXIEME PARTIE: Grandes orientations de la politique de gestion des barrages de Sourgou et Salbisgo

I. Objectifs et résultats attendus de la politique

I.1. Objectif global

L'objectif global de la politique est de contribuer à une gestion rationnelle et durable des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo dans le contexte des changements climatiques.

I.2. Objectifs spécifiques :

- promouvoir la gestion concertée des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo.
- réduire le comblement des plans d'eau de Sourgou et Salbisgo (protection des ouvrages, application des techniques améliorées de production)
- améliorer la production agro-sylvo-pastorale et halieutiques des exploitants des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo ;

I.3. Résultats attendus :

Les plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo sont gérés de façon concertée ;

- le comblement des plans d'eau de Sourgou et Salbisgo est réduit ;
- la production agro-sylvo-pastorale et halieutique des exploitants des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo est améliorée.

II. Principes d'intervention :

La politique élaborée s'inspire des principes de mise en œuvre des stratégies et politiques publiques, en particulier la politique nationale en matière de décentralisation et la lettre de politique de développement rural décentralisée.

Ainsi, la mise en œuvre du projet s'appuiera principalement sur sept (07) principes :

1. La participation des acteurs locaux : Cette participation est nécessaire pour l'appropriation des actions par les acteurs locaux ;
2. La responsabilisation des acteurs locaux : L'observation de ce principe a pour but de créer les conditions idéales pour la prise en charge des actions même dans la situation sans projet;

3. La prise en compte du genre : Les actions du projet devraient tenir compte de la participation et des préoccupations aussi bien des femmes que des groupes vulnérables dans un esprit d'équité ;
4. La concertation : Toutes les actions à entreprendre veilleront à associer le maximum d'acteurs locaux légitimes et d'influence afin de garantir le plus de succès ;
5. La planification participative des actions : Toutes les actions à entreprendre feront l'objet d'une planification participative avec tous les acteurs en particulier les acteurs locaux ;
6. Le cofinancement des actions : Le cofinancement des actions par les acteurs locaux est de règle pour créer les bases d'une participation et d'une responsabilisation véritables des acteurs à la mise en œuvre du projet ;
7. Le recentrage de l'Etat sur ses missions régaliennes : L'administration publique, les services techniques joueront essentiellement un rôle d'appui - accompagnement, de suivi et de contrôle du respect des normes et des dispositions légales et réglementaires dans la mise en œuvre du projet pour permettre la pleine participation et l'entière responsabilité des acteurs locaux ;

III. Axes d'intervention :

Les principaux axes d'intervention de la politique :

1. renforcement du niveau de connaissances des acteurs sur la gestion participative des plans d'eau de Sourgoou et de Salbisgo ;
2. Identification, mise en œuvre et vulgarisation des pratiques durables dans les domaines agro-sylvo-pastoral, halieutique et de gestion participative des plans d'eau de Sourgoou et de Salbisgo ;
3. création et animation d'un cadre de concertation opérationnel et dynamisation du suivi-évaluation des plans d'eau de Sourgoou et de Salbisgo.

IV. Domaines d'actions :

Axe 1 : Renforcement du niveau de connaissances des acteurs sur la gestion participative des plans d'eau de Sourgoou et de Salbisgo :

1. 1 identification des acteurs et caractérisation de l'état de leurs connaissances sur la gestion des ressources en eau ;
1. 2. sensibilisation des acteurs et animation sur les textes règlementaires relatifs à la gestion intégrée des ressources naturelles ;
1. 3. organisation et tenue de formation portant sur des thématiques identifiées.

Axe 2 : Identification, mise en œuvre et vulgarisation des pratiques durables dans les domaines agro-sylvo-pastoral, halieutique et de gestion participative des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo

2. 1. Identification des opportunités de mise en œuvre des projets de valorisation des plans d'eau ;
2. 2. préservation et sauvegarde des infrastructures ;
2. 3. mise en place d'un système d'appui-accompagnement des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des projets de valorisation des plans d'eau.

Axe 3 : Création et animation d'un cadre de concertation opérationnel et dynamisation du suivi-évaluation des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo.

3. 1 création et animation d'un cadre de concertation ;
3. 2 dynamisation du suivi-évaluation.

V. Programme d'actions

Le programme des actions va s'articuler autour des trois(3) axes suivants :

- Renforcement du niveau de connaissances des acteurs sur la gestion participative des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo
- Identification, mise en œuvre et vulgarisation des pratiques durables dans les domaines agro-sylvo-pastoral, halieutique et de gestion participative des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo
- Création et animation d'un cadre de concertation opérationnel et dynamisation du suivi-évaluation des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo.

Le programme d'actions est résumé dans le cadre logique ci-après :

Tableau V : Cadre logique

Axes d'intervention	Domaines d'intervention	Résultats attendus	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs concernés	Responsables de l'activité
1. Renforcement du niveau de connaissances des acteurs pour une gestion participative des plans d'eau	<p><u>Identification des acteurs et caractérisation de leurs connaissances actuelles</u></p> <p>-Répertorier les acteurs par domaine d'activités</p>	Les acteurs des plans d'eau sont connus par domaine d'activités	Information disponible sur les types d'utilisateurs des barrages	Rapport	Tous les acteurs des plans d'eau de Sourgou et Salbisgo	Commune, DRAHRH, DRRA, DREDD
	-Apprécier le dynamisme et le fonctionnement des organisations	Le dynamisme des organisations est apprécié	Information disponible sur le fonctionnement des organisations	Rapport	Organisations paysannes	Commune, DRRA, DREDD, DRAHRH
	-Caractériser les	Les activités des	Information sur	Rapport	Organisations	Communes,

	activités des organisations	organisations sont caractérisées	la nature des activités menées		paysannes	DRRA, DRAHRH DREDD
	<u>Sensibilisation</u> - sur les règles de fonctionnement d'une OP, statut et règlements intérieurs ;	- Les règles de fonctionnement d'une OP sont maîtrisées par les membres	- Nombre d'OP sensibilisé ;	Rapport	Responsables des OP de maraîchage, de pêche, élevage	Commune-DRAHRH
	-sur l'aménagement des berges du barrage	- les acteurs sont sensibilisés sur la nécessité d'aménager les berges du barrage	-Nombre de structures sensibilisées	Rapport	OP, coutumiers, conseillers	ONEA, DRAHRH, DRRA, DREDD
	-sur les problématiques de dégradation des plans d'eau	Les problématiques de dégradation des plans d'eau sont connues des	Nombre d'acteurs sensibilisés	Rapport	OP, maraîchers, éleveurs, pêcheurs	DRAHRH DRRA

		acteurs				
	-Sur le respect des bandes de servitude	Les bandes de servitude sont respectées	Le nombre de personnes au niveau des berges déplacé	Rapport d'enquêtes	maraîchers agriculteurs	DRAHRH , ONEA
	-sur l'utilisation des pesticides sur les feux de brousse	Les pesticides désormais utilisés sont homologués Les populations sont sensibilisés sur méfaits des feux de brousse	Enquêtes auprès des agriculteurs Nombre de personnes sensibilisées	Rapport d'enquêtes Rapport	maraîchers agriculteurs OP, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs	DRAHRH, DREDD DREDD DRAHRH
	-sur les aspects d'hygiène- assainissement.	Les conditions d'hygiène et d'assainissement	Enquêtes auprès des populations	Rapport d'enquêtes	OP, agriculteurs, éleveurs,	commune, DREDD

		sont améliorées			pêcheurs	DRAHRH
	-sur les textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la gestion des plans d'eau et de l'environnement	Les populations ont connaissance des règles et lois qui régissent la gestion des ressources naturelles	Enquêtes auprès des populations	Rapport d'enquêtes	OP, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs	DRAHRH DREDD DRRA
	<u>Formation</u> -fonctionnement d'une OP ;	Les membres des bureaux des OP sont formés ;	Nombre d'OP formé ;	Rapport	Membres des bureaux des OP (Elevage- (maraîchage- Pêche)	Commune- DRAHRH, DRRA

	-itinéraire technique de l'oignon, choux, tomate et poivron.	Les exploitants maraîchers maîtrisent les itinéraires techniques des principales cultures pratiquées	Enquêtes auprès des maraîchers	Rapport d'enquêtes	Membres des OP, Maraîchers	Commune-DRAHRH
	- l'utilisation des pesticides et du matériel de traitement ;	Les membres des OP, maraîchers et agriculteurs sont formés	Nombre de membres formé	Rapport	Membres des OP, Maraîchers et agriculteurs	Commune-DRAHRH

	-technique de production et d'utilisation de la fumure organique	Les membres des OP, maraîchers et agriculteurs maîtrisent les techniques de production et d'utilisation de la fumure organique	Enquêtes auprès des producteurs	Rapport d'enquêtes	Membres des OP agriculteurs et Maraîchers	commune DRAHRH, DREDD
	Technique de confection des diguettes	Les membres des OP maraîchères et agricoles des éleveurs, et de la pêche sont formés	Nombre de membres formés	Rapport	Membres des OP (maraîchage-Elevage-Pêche)	Commune DRAHRH, DREDD
	Fauche et conservation du fourrage naturel	Les membres des OP élevage sont formés	Nombre d'éleveurs formés	Rapport	Membres des OP d'élevage	Commune DRRA, DRAHRH

	Technique d'embouche	Les membres des OP élevage et les femmes emboucheuses sont formés	Nombre d'éleveurs et de femme formés	Rapport	Membres des OP élevage femmes emboucheuses	Commune DRAHRH, DREDD, DRRA
	Technique de plantation (arboriculture fruitière-reboisement)	Les membres des OP sont formés	Nombre de membres formés	Rapport	Membres des OP Agriculture-élevage-maraîcher-pêche	Commune DRAHRH, DREDD
	Connaissance du matériel et de la technique de pêche	Les pêcheurs sont formés	Nombre de pêcheurs formés	Rapport	Membres OP pêche	Commune DRAHRH, DREDD

<p>2. Identification, mise en œuvre et vulgarisation des pratiques durables dans les domaines agro-sylvo-pastoral, halieutique et de gestion participative des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo</p>	<p><u>Identification des opportunités selon les secteurs d'appui</u> - Répertoire des structures d'appui aux producteurs - Renseignement sur les opportunités qu'offrent les projets, programmes, ONGs</p>	<p>Les opportunités existantes pour l'appui des différents secteurs de production sont identifiées - les acteurs sont informés de la logique d'intervention des projets, programmes, ONGs</p>	<p>Nombre de structures identifiées Nombre d'OP informés</p>	<p>Rapport Rapport</p>	<p>OP- agriculture- maraîchage- pêche-élevage OP, agriculteurs, maraîchers, pêcheurs, éleveurs</p>	<p>Commune, DRAHRH, DREDD, DRRA, DREP Commune DRAHRH</p>
	<p><u>Mise en place d'un</u></p>	<p>Les acteurs sont</p>	<p>Nombre de</p>	<p>Rapport</p>	<p>Membres des</p>	<p>Commune-</p>

	<u>système d'appui- accompagnement</u>	mis en relation avec les partenaires potentiels d'appui	partenariats créés		OP Agriculteurs, maraîchers	DRAHRH, DREDD
	<u>Mise en œuvre d'actions de sauvegarde des ouvrages</u>					
	Stabilisation des berges par des plantations	Les berges des barrages sont stabilisées	Longueur de berges aménagée	Rapport	OP, maraîchers, coutumiers, pêcheurs, éleveurs	Commune- DRAHRH
	Stabilisation des bassins versants par la mise en place de techniques CES/AGF	Les bassins versants sont stabilisés	Superficie des bassins versants aménagés	Rapport	Membres des OP Agriculteurs, maraîchers	Commune- DRAHRH

	Production de plants pour reboisement	Des plants sont produits pour le reboisement	Nombre de plants produits	Rapport	Membres des OP Agriculteurs, maraîchers	Commune-DRAHRH
	Aménagement de voies d'accès à la ressource pour le bétail	Des voies d'accès existent et sont matérialisées	Nombre de voies d'accès délimitées	Rapport	Membres des OP Agriculture-élevage-maraîchage-pêche, coutumiers	Commune-DRAHRH
	<u>Mise en œuvre des projets de valorisation</u> Production et utilisation de la	Les productions et l'utilisation	Quantités de semences	Rapport	OP de maraîchers,	DRAHRH, INERA, DREDD

	semence améliorée	sont connues	produites ; -Nombre de paysans semenciers ; -Besoin en semences		agriculteurs	
	Production et utilisation de la fumure organique	Amélioration de la production et de l'utilisation de la fumure organique	-Nombre de fosses fumières ; -Quantité de fumure organique produite ; -Superficies de terres fumées	Rapport	Agriculteurs, maraîchers	DRAHRH, INERA
	Traitement des pathologies végétales	Augmentation des traitements phytosanitaires	Nombre d'agriculteurs traitant leurs cultures	Rapport	Agriculteurs, maraîchers	DRAHRH, INERA

	Traitement des pathologies animales	Augmentation des traitements	Nombre d'éleveurs traitant leurs animaux	Rapport	Eleveurs, emboucheurs	DRRA, INERA
	Production de pêche de capture	Les quantités de poissons capturées sont connues	Quantité de poissons capturés ;	Rapport	Pêcheurs	DRAHRH
3. Création et animation d'un cadre de concertation opérationnel et dynamisation du suivi-évaluation des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo.	<u>Mise en relation des représentants de chaque catégorie d'acteurs</u> <u>Elaboration d'un</u>	-Les différentes catégories d'acteurs sont représentées -Le cadre de concertation est créé Un cahier de charges est	Composition du cadre de concertation Existence d'un	Rapport Rapport	Tous les acteurs des plans d'eau de Sourgou et Salbisgo Membres du cadre de	commune Membres du cadre

	<u>cahier de charge</u>	élaboré	cahier de charges		concertation	de concertation
	<u>Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation</u>	Un dispositif de suivi-évaluation est mis en place	Information disponible sur les outils de ce dispositif	Rapport	Membres du cadre de concertation	Comité de suivi évaluation

TROISIEME PARTIE : Stratégie de mise en œuvre et suivi-évaluation

I. Stratégie de mise en œuvre

I.1. Description de la stratégie

La stratégie de mise en œuvre de la politique de gestion intégrée de la ressource en eau repose sur l'organisation interne de l'ensemble des acteurs et de la négociation pour des décisions consensuelles. Elle repose sur l'élaboration et la mise en œuvre de schémas d'aménagement du territoire. Les orientations portent sur des actions de renforcement de l'encadrement global, de la sécurité foncière, des capacités et de la gouvernance.

Par ailleurs, elle concerne l'élaboration et la mise en œuvre de conventions locales en matière de gestion des ressources naturelles, la promotion des femmes et des jeunes, l'amélioration de l'encadrement technique, l'organisation des producteurs, la sensibilisation, la formation et l'information du maximum d'acteurs sur la gestion durable du plan d'eau.

Les actions environnementales relatives à l'élevage seront inscrites dans le cadre de la lutte contre la divagation des animaux, des dégâts du bétail sur les infrastructures hydro – agricoles et les conflits entre les éleveurs et les autres usagers des périmètres.

Un cadre de concertation sera mis en œuvre, et le suivi environnemental de la qualité de l'eau et des sols sera assuré à travers des comités de suivi-évaluation spécialistes de ces domaines.

Les axes stratégiques et les actions prioritaires constituant les fondements de la politique de gestion des plans d'eau de Sourgo et Salbisgo ont été définis de façon participative lors de la réunion de cadrage. Trois axes stratégiques ont été retenus à cet effet :

- Renforcement du niveau de connaissance des acteurs pour une gestion participative des plans d'eau ;
- Identification, mise en œuvre et vulgarisation de pratiques de gestion durable ;
- Création d'un cadre de concertation

Axe 1/Renforcement du niveau de connaissance des acteurs pour une gestion participative des plans d'eau

Pour une bonne mise en œuvre de la politique de gestion des plans d'eau, le renforcement du niveau de connaissance des acteurs est nécessaire. Ce renforcement permettra une meilleure compréhension des enjeux et défis liés à cette gestion et une meilleure implication des acteurs dans la réalisation de la politique.

Les actions prioritaires retenues concernent l'identification et la caractérisation de l'état actuel de connaissances, la sensibilisation/animation sur des problématiques bien définies, les formations des populations.

Pour l'identification et la caractérisation de l'état actuel des connaissances, les acteurs seront caractérisés par domaine d'activités afin de cerner leur dynamisme et appréhender les activités les plus polluantes. Aussi, seront évaluées les connaissances des acteurs sur la problématique de dégradation des plans d'eau.

Les sensibilisations et animations sont essentielles dans le déroulement de la politique. Elles porteront sur les problématiques de dégradation des plans d'eau, le respect des bandes de servitude et du périmètre de protection du point de pompage de l'ONEA, l'utilisation des pesticides, les feux de brousse et les aspects d'hygiène assainissement.

Elles porteront surtout sur les textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la gestion des plans d'eau et de l'environnement notamment la loi sur l'eau, le code de l'environnement, le code forestier, la loi relative au pastoralisme.

Quant aux formations, elles tiennent une place importante dans cette politique de gestion durable des plans d'eau. Les thèmes identifiés avec les acteurs des ressources en eau sont consignés dans le cadre logique.

Axe 2/ Identification, mise en œuvre et vulgarisation des pratiques durables dans les domaines agro-sylvo-pastoral, halieutique et de gestion participative des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo

La mise en œuvre et la vulgarisation des pratiques de gestion durable sont essentielles pour une pérennisation de cette politique.

Les focus group ont révélé que les populations ont très peu connaissance des projets, programmes et ONG susceptibles de les appuyer dans leurs différentes activités. Les rares structures dont elles ont connaissance sont celles avec lesquelles elles ont déjà eu à mener des activités: l'OCADES, la Croix rouge, le PNGT et le PDLsAb en ce qui concerne Salbisgo, et le projet petits barrages, l'Association les mains unies du sahel (AMUS), l'ONG les puisatiers en ce qui concerne Sourgou.

A cet effet, il s'avère important d'orienter les populations vers les opportunités pouvant leur permettre d'améliorer leurs activités ou de créer des activités génératrices de revenus.

Il s'agit aussi d'identifier avec la population les bonnes pratiques à promouvoir avec ou sans appui extérieur.

Enfin, il est nécessaire de mettre en place un système d'appui accompagnement en mettant en relation les

acteurs et les partenaires potentiels.

Axe 3/ : Création et animation d'un cadre de concertation opérationnel et dynamisation du suivi-évaluation des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo.

Les barrages de Sourgou et Salbisgo ont acquis avec le temps des fonctions multiples conformes à celles liées à la présence d'une retenue d'eau. Il s'avère donc nécessaire voire indispensable de leur conférer une gouvernance en accord avec leurs fonctions actuelles en vue d'une gestion durable de leurs ressources en eau et écosystèmes associés.

Le dispositif de gouvernance à instaurer doit s'inscrire dans le cadre de la nouvelle loi sur l'eau au Burkina (cf. GIRE 2001) qui prévoit la prise en charge par les collectivités territoriales de la gestion des infrastructures hydrauliques. Le cadre de concertation devrait regrouper la DRAHRH, la DREDD, la DRRA, l'ONEA, l'INERA et les autres services intervenant dans la gestion des barrages, les représentants des collectivités locales et les représentants des usagers.

Les principaux objectifs visés dans ce cadre, sont de susciter la prise de conscience de tous les acteurs sur la nécessité d'une vision partagée et d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'eau du bassin versant.

Enfin, il importe de mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur de tous les acteurs et les populations vivants dans le bassin versant.

I.2. Rôle et place des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique

Les acteurs intervenant sont :

- les populations, principales bénéficiaires, elles sont concernées par tout le processus de mise en œuvre de la politique. Elles jouent un rôle primordial dans le diagnostic, la formulation des besoins, le financement et le suivi-évaluation des activités ;
- La commune décide de la mise en œuvre de la politique, contrôle son exécution et en assure la promotion et l'évaluation périodique (organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation);
- Le projet assurera l'élaboration des rapports d'activité, l'analyse des résultats de suivi-évaluation pour une prise des mesures correctives.

- les services techniques (DRAHRH, DREDD, DRRA) et ONEA : ils appuient et conseillent les communes dans la mise en œuvre des activités de la politique (animation d'ateliers) ;
- les autorités coutumières et religieuses : elles contribuent à la mobilisation de la population et aident à résoudre les questions de terres, des ressources naturelles, des us et coutumes ;
- Le conseil villageois de développement (CVD) : Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique à travers la mobilisation des populations du village pour permettre la participation la plus large possible de toutes les couches sociales au développement local. Il participe à la recherche de solutions aux problèmes fonciers et à la gestion de l'espace villageois. Le CVD contribue également à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à l'exécution des actions et activités retenues dans les grands axes de la politique ;
- les partenaires techniques et financiers : ils apportent les appuis techniques et financiers nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique (projets/programmes, ONG) ;
- Le secteur privé : il assiste la commune, appuie les populations et les collectivités lors de la mise en œuvre de la politique. Notamment il exécute des prestations de service liées à la réalisation et à l'exploitation des systèmes (études, travaux, maintenance, réparations, fournitures de pièces détachées, formation ...), assure le suivi technique et financier et l'appui/conseil à la demande des communes.

I.3. Sources de financement

Les principales sources de financement sont l'Etat, les collectivités locales, les partenaires au développement et la part contributive des populations bénéficiaires selon les domaines d'activités.

Cette contribution financière servira à l'entretien des ouvrages. A cet effet, sur la base des estimations des revenus actuels enregistrés lors des focus groupes (50 000 Fcfa en moyenne chez les femmes et 1 200 000 Fcfa en moyenne chez les hommes), les agriculteurs maraîchers pourraient contribuer en fonction de leur capacité de production à hauteur de 5% du revenu pour les femmes et de 10% pour les hommes et de l'importance relative de l'activité. Les éleveurs pourraient contribuer à hauteur de 150 F par abreuvement du troupeau pour l'entretien de rampe d'accès à l'eau (d'après étude goulots d'étranglement, CIRAD, COWI, 2009)

Pour les pêcheurs, sur la base des pratiques au niveau des petits débarcadères et en fonction du niveau de vente, la taxe communale moyenne / vente poisson pourrait être de 50 FCFA / kg (d'après étude goulots d'étranglement, filières pêche, CIRAD, COWI, 2009).

I.4. Moyens matériels et logistiques de mise en œuvre :

La mise en œuvre de la politique requiert divers moyens matériels et des moyens financiers. (voir tableau d'estimation de coûts pour moyens matériels et financiers).

I.5. Moyens humains

C'est l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la politique : les conseillers municipaux, les organisations paysannes, les CVD, les différents services techniques dans le domaine de l'eau, de l'environnement, l'agriculture, le secteur privé pour les prestations de service, l'équipe du projet, les autorités religieuses et coutumières.

I.6. Evaluation des moyens de mise en œuvre :

Tableau VI : Estimation des coûts des actions

Option1 : Renforcement du niveau de connaissance des acteurs sur la gestion participative des plans d'eau

Activités	Moyens humains (acteurs)	Moyens matériels/logistiques	Charges	Coûts financiers (Fcfa)
1. Identification des acteurs				
- Recensement des acteurs par domaines d'activités	Agents des services techniques (AHRH, RA, EDD) Collectivités locales : 1 agent par structure soit 4	Fiches de collecte de données,	Production des fiches (forfait 50 000) Prise en charge des agents (7jrs x 10 000F x 4), Dotation carburant (forfait 20 000F x 4)	410 000
- Appréciation du fonctionnement des organisations				
- Caractérisation des activités des organisations				
- Perception des acteurs de la dégradation des plans d'eau				
2. Conduite des sensibilisations				
- Identification des thèmes (besoins) de sensibilisation et de formation	Agents des services techniques (AHRH, RA, EDD) et Collectivités	Equipement audio-visuel	Location matériel audio (50 000 x 3jrs) Location salle (forfait : 25 000 x3 jrs)	385 000
- Conduite des sensibilisations				

sur la problématique de la dégradation des plans d'eau	locales, spécialiste en textes législatifs et réglementaire, soit 4 agents		Prise en charge des agents (3jrs x 10 000F x4) Carburant (10 000 x 4)	
- Conduite des sensibilisations textes législatifs et réglementaires de la GRN				
3. Organisation et formation				
- Planification et réalisation des formations	Agents des services techniques (DAHRH, DRRA, DREDD) et Collectivités locales, spécialiste en textes législatifs et réglementaire, soit 4 agents	Equipement audio-visuel Petit matériel	Location matériel audio (50 000 x 3jrs) Petit matériel (50 000) Location salle (forfait : 25 000 x3 jrs) Prise en charge des formateurs (3jrs x 25 000F x4) Prise en charge des formés (CLE, représentants OP : 10 000 x 20 x 3jrs) Pause café : 3 000 X 25 x3	1 400 000

Option 2 : Identification, mise en œuvre et vulgarisation des pratiques durables

Activités	Moyens humains (acteurs)	Moyens matériels/logistiques	Charges	Coûts financiers (Fcfa)
1. Identification des opportunités de mise en œuvre des projets de valorisation				
Aménagement du périmètre, Réalisation de puits, de canaux d'irrigation pour les cultures maraîchères	Agents des services techniques en aménagements des périmètres et d'hydraulique villageoise	Appels d'offre pour prestation de service	Forfait aménagement d'un ha de périmètre maraîcher (3500 000) x 1ha avec réseau californien (350 000 F)	3 850 000
Développement de techniques d'amendement du sol (compostage, fumier, etc.)	Agents d'encadrement agricole	Petit équipement pour production du compost	Coût du matériel (kit : pelle, brouette, fourche, fût, pioche) 55 000 x 100 Prise en charge agents : 100 000	5 600 000
- Aménagement des points d'accès pour l'abreuvement du cheptel pour limiter la dégradation de la qualité de l'eau	Agents d'environnement et développement durable	Moellons, matériel de transport	Ramassage des moellons : 800 000 Coût d'aménagement aménagement : 0,25 ha : 500 000 Prise en charge du suivi des travaux : forfait : 100 000	1 300 000 F
2. Identification de façon				

participative des actions (individuelles, collectives) de sauvegarde des infrastructures				
- Protection des berges par la plantation de ligneux et herbacées,	Agents du Services de l'environnement	Petit matériel Plants Semences	Appui à la création de pépinière de 0,25 ha : 1 500 000 F Prise en charge de l'agent technique de l'environnement (forfait :100 000) 6 400 000 pour 1 ha	6 400 000
- Plantation des arbres fruitiers (manguier et anacarde à partir des 100 à 500 m avec un tapis herbacé	Agents technique du Services de l'environnement	Petit matériel de plantation : pic, pelle, pioche	Achat de plants d'arbres fruitiers : 200 plants à 500 Fcfa l'unité x 50 ha Transport : 35 000 Prise en charge de l'agent technique : forfait de 25 000	5 060 000
- Aménagement systématique des dispositifs de CES/DRS, cordons pierreux et diguettes végétalisées dans les exploitations agricoles du bassin versant	Agents d'encadrement agricole	Petit matériel technique	Aménagement du dispositif CES/DRS végétalisé (forfait : 125 000 Fcfa /ha) Prise en charge de l'agent d'encadrement (forfait : 15 000 F /ha) Plants et semence : 50 000 F/ha Total :100 ha	19 000 000 Fcfa
3. Mise en relation des acteurs avec les partenaires potentiels d'appui				

Identification des domaines de partenariat à tisser	Collectivités locales : 1 Services technique : 1 Acteurs/OP : 1	Répertoire des partenaires Moyens de déplacement Missions à effectuer : 5 en moyenne Rencontre des acteurs avec les partenaires: 3	Prise en charge des missions de contact à effectuer (forfait : 20 000 x3 x5) Prise en charge des rencontres initiées dans le cadre du partenariat (forfait : 3 x 300 000)	1200 00 0

Option 3 : Création d'un cadre de concertation

Activités	Moyens humains (acteurs)	Moyens matériels/logistiques	Charges	Coûts financiers (Fcf)
1. Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation	Services techniques : 1 par structure (DRAHRH, DREDD, DRRA, CM, ONEA, représentant OP, CSE : représentant Projet) soit 7 personnes	Cadre fonctionnel de suivi-évaluation Rencontres de formation (5), Réunions de travail (2)	Prise en charge des rencontres (5) (forfait : 10 000 x 7 x 5) : 350 000 Réunions (5 000 x 7 x 2) : 70 000 Pause café : 250 000	670 000
2. Dynamisation du comité de suivi-évaluation ou création si besoin en était	Equipe technique du projet 6 personnes (4 chercheurs, 2 techniciens)	Réunions d'évaluation ou de mise en place de comités de suivi-évaluation (6)	Prise en charge des missions des 4 chercheurs (10 000x 4 x 6) et des réunions, Prise en charge des 2 techniciens (5 000 x 2 x 6) Pause café des réunions (forfait : 100 000 x 6)	1 620 000

Quelques coûts d'installation de systèmes d'irrigation mis en place par le projet DIPAC dans leurs sites d'études (différentes régions du Burkina).

- Système d'irrigation californien : 350 000F/ha

- Système d'irrigation goutte à goutte : 150 000F kit de 500m² + 70 000F bassin de 4m³

Ce coût pour 500m² ne peut être généralisé car les caractéristiques du matériel varient considérablement en fonction de la superficie de la parcelle.

- Système d'irrigation par aspersion : 1 376 429F/ha

Sachant que le coût d'installation à l'hectare du goutte à goutte est supérieur à celui de l'aspersion, donc > 1 376 429F :

Le coût moyen d'installation d'un système d'irrigation à l'hectare :

$$[(1\ 376\ 429 \times 2) + 350\ 000] / 3 = 1\ 034\ 286F$$

Ce qui donne le coût moyen d'installation d'un système d'irrigation > 1 034 286F (Cf. projet DIPAC)

II. Système de suivi-évaluation

II.1.Objectifs du suivi - évaluation

Le suivi-évaluation est une méthode de gestion rationnelle de la mise en œuvre d'un projet. Il fait appel à une démarche d'identification des objectifs et résultats poursuivis, à la mise en place d'un dispositif organisationnel de suivi, à l'identification d'outils appropriés à utiliser et enfin à la définition des périodicités à retenir pour le traitement des informations et des comptes rendus à faire.

Bien conçu, il peut être gage de la qualité de l'action mais aussi contributrice de la capitalisation qui peut en être faite et donc de la capacité à formaliser puis partager les compétences acquises.

Le suivi et l'évaluation des activités d'un projet sont essentiels pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de gestion partagée des eaux de surface du barrage de Sourgou et de celui de Salbisgo, les objectifs suivants peuvent être retenus :

- Capitaliser les données et informations sur la mise en œuvre du projet ;
- Évaluer les performances dans la réalisation des activités du projet ;
- Évaluer le progrès réalisé en direction de la réalisation des objectifs à savoir le renforcement du niveau de connaissance des acteurs, l'identification, la mise en œuvre et la vulgarisation de pratiques durables et la création d'un cadre de concertation ;
- Dégager les effets et l'impact du projet sur les bénéficiaires à savoir les populations locales les différents groupements en présence et les autres usagers de l'eau comme l'ONEA, les entreprises ;
- Apprécier l'efficacité de l'utilisation des ressources ;
- Orienter la mise en œuvre du projet.

II.2.DISPOSITIF ORGANISATIONNEL DE SUIVI EVALUATION

Le projet étant conçu pour être piloté par les acteurs locaux, le dispositif organisationnel de suivi-évaluation pourrait être organisé comme un organe impliquant les autres acteurs principaux intéressés dans la gestion et l'utilisation des eaux de surface des barrages de Sourgou et de Salbisgo (administration et services techniques régionaux, provinciaux et communaux, techniciens du projet, les structures et organisations socio- professionnelles locales à savoir les différents groupements en présence, les comités de gestion des affaires locales, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers, etc.).

Pour cela, il peut être constitué d'un organe désigné sous le nom de cadre de concertation du barrage dans lequel les acteurs locaux seraient fortement représentés. Les membres du cadre de concertation seront désignés «intuitu-personae» et auront chacun voix délibérative ou voix consultative selon le cas.

Le cadre de concertation pourrait être présidé par le Maire dont le plan d'eau est situé sur le territoire communal et co-présidé par le Maire de Koudougou.

Le Secrétariat du cadre de concertation pourrait être assuré par un représentant du Comité local de l'eau de l'infrastructure considérée appuyé par un représentant de l'E.P.C.D. de Koudougou.

Il pourrait être institué au sein du cadre de concertation un comité exécutif désigné sous le nom de comité de suivi-évaluation du barrage composé uniquement d'acteurs locaux pour la gestion des eaux de surface. Ce comité, véritable cheville ouvrière du Cadre de concertation, assurera le suivi – évaluation des actions concernant non seulement la mise en œuvre proprement dite du projet dans toutes ses composantes, mais aussi la mise en œuvre des recommandations et des décisions issues des rencontres du cadre de concertation et du comité de suivi lui-même.

Il pourrait être retenu que les réunions du cadre de concertation puissent avoir lieu deux fois par an et celles du comité de suivi du barrage chaque mois.

Concrètement on pourrait proposer la structure suivante en ce qui concerne la composition du cadre de concertation :

- Président : Le Maire de la localité abritant l'ouvrage ou son représentant avec voix délibérative;
- Vice-président : Le Maire de Koudougou ou son représentant avec voix délibérative ;
- 1^{er} Vice- président- adjoint: Le président de la Commission affaires économiques du Conseil Municipal de la localité abritant l'ouvrage ;
- 2^{ème} Vice-président-adjoint : Le président de la Commission Environnement du Conseil Municipal de la localité abritant l'ouvrage ;
- Secrétaire : Le président du Comité local de l'eau abritant l'ouvrage ou son représentant avec voix délibérative;
- Secrétaire-adjoint : Le Directeur de l'E.P.C.D. ou son représentant avec voix délibérative ;

Membres :

- Les représentants des organisations socio- professionnelles utilisateurs du plan d'eau à raison de deux (2) représentants par organisation avec voix délibérative ;
- Les représentants des structures de gestion des affaires du village abritant le plan d'eau à raison de deux (2) représentants par structure avec voix délibérative ;
- Les représentantes des organisations féminines à raison de deux (2) femmes par organisation avec voix délibérative ;
- Le représentant de tout partenaire technique et financier du projet ou son représentant avec voix délibérative ;
- Le Directeur de l'INERA ou son représentant avec voix consultative ;
- Le Directeur régional chargé de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ou son représentant avec voix consultative ;
- Le Directeur régional chargé de l'environnement et du développement durable ou son représentant avec voix consultative ;
- Le Directeur régional chargé des ressources animales ou son représentant avec voix consultative ;
- Le Directeur régional de l'économie et de la planification ou son représentant avec voix consultative ;
- Le Directeur de l'O.N.E.A. ou son représentant avec voix consultative ;

- Le Coordonnateur de tout projet et programme exécuté sur le site du plan d'eau ou son représentant avec voix consultative ;
- Le Coordonnateur de toute ONG dont les activités sont exécutées sur le site du plan d'eau ou son représentant avec voix consultative ;
- Le Coordonnateur de toute Association dont les activités sont exécutées sur le site du plan d'eau ou son représentant avec voix consultative ;
- Le représentant de toute autre structure administrative, de toute autre ONG, de toute autre organisation socio – professionnelle, de tout autre projet ou programme ou toute personne jugée utile à l'éclairage du cadre de concertation sur les questions discutées, avec voix consultative.

Le comité de suivi-évaluation du barrage sera composé ainsi qu'il suit :

- Président: Le président de la Commission affaires économiques du Conseil Municipal de la localité abritant l'ouvrage ;
- Vice-président : Le président de la Commission Environnement du Conseil Municipal de la localité abritant l'ouvrage ;
- Secrétaire : Le Président du Comité local de l'eau abritant l'ouvrage ou son représentant;
- Secrétaire adjoint : Le Secrétaire général du Comité local de l'eau abritant l'ouvrage ou son représentant;

Membres :

- Les représentants des organisations socio- professionnelles utilisateurs du plan d'eau à raison de deux (2) représentants par structure;
- Les représentants des structures de gestion des affaires du village abritant le plan d'eau à raison de deux (2) représentants par structure ;
- Les représentantes des organisations féminines à raison de deux (2) femmes par organisation ;
- Le Comité de suivi-évaluation peut faire appel à toute structure administrative, toute ONG, toute organisation socio – professionnelle, tout projet ou programme ou toute personne jugée utile à l'éclairage du comité sur les questions discutées, avec voix consultative.

II.3.Collecte de données et informations

Les données et informations à collecter dans le cadre du suivi-évaluation porteront sur les activités et mesures contenues dans le document projet et concernant les options ci-après:

Option 1 : renforcement du niveau de connaissance des acteurs sur la gestion participative des plans d'eau ;

Option 2 : Identification, mise en œuvre et vulgarisation des pratiques durables dans les domaines agro-sylvo-pastoral, halieutique et de gestion participative des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo

- Option 3 : Création et animation d'un cadre de concertation opérationnel et dynamisation du suivi-évaluation des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo.

II.4.Outils de suivi-évaluation

Les outils de suivi –évaluation porteront sur les indicateurs à prendre en compte en relation avec le renforcement du niveau de connaissance des acteurs, la mise en œuvre et la vulgarisation de pratiques durables, le dynamisme du cadre de concertation et du comité de suivi.

Les indicateurs à prendre en compte découleront du cadre logique du projet. Le suivi utilisera des outils qui seront mis au point comme les cahiers et fiches de suivi mensuels et trimestriels des activités sur le site du barrage, les rapports semestriels et trimestriels de mise en œuvre des activités du projet et du Comité de suivi-évaluation, les compte rendus des rencontres du cadre de concertation et ceux relatifs aux réunions de comité de suivi-évaluation.

Les indicateurs à prendre en compte ainsi que les différents rapports à produire doivent tenir compte de trois préoccupations majeures en matière de suivi-évaluation :

- L'évaluation des performances physiques et financières du projet dans toutes ses composantes ;
- L'évaluation des résultats, des effets du projet dans toutes ses composantes ;
- L'évaluation de l'impact du projet dans toutes ses composantes.

Le suivi – évaluation devra prévoir également la réalisation d'audit interne et externe réalisés sur la base de termes de références clairs et précis.

L'audit interne sera mis en œuvre par la collectivité territoriale elle même pour ses propres besoins.

L'audit externe fera intervenir un tiers pour avoir le point de vue d'un « œil extérieur ».

II.5.Périodicité des rencontres et de la production des documents

Il pourrait être retenu que les réunions statutaires du cadre de concertation puissent avoir lieu à la fin de chaque semestre, celles du comité de suivi-évaluation du barrage à la fin de chaque trimestre.

Des réunions extraordinaires du cadre de concertation et du comité de suivi-évaluation sont également à envisager.

Les documents exigibles aux rencontres du cadre de concertation seront le rapport semestriel d'exécution global du projet, le rapport de mise en œuvre des recommandations du cadre de concertation et le rapport d'activités du comité de suivi-évaluation produits et présentés par le Secrétaire du Cadre de concertation. Les rencontres du comité de suivi-évaluation donneront lieu à l'examen et à l'approbation des activités sur la base de rapports trimestriels produits et présentés par le Secrétaire du Comité de suivi-évaluation.

Conditions de réussite

Pour que le dispositif de suivi-évaluation fonctionne au mieux et que les activités de suivi – évaluation soient productives, il faudra veiller aux aspects suivants :

- La représentativité et la légitimité des membres du dispositif ;

- La disponibilité et l'engagement des membres du dispositif ;
- La formation des membres du dispositif en matière de suivi-évaluation ;
- Le respect dans la collecte des données et information ;
- Le respect dans la production des rapports et des comptes rendus de réunion ;
- Le respect dans la tenue des rencontres ;
- La probité des personnes ou des bureaux d'études commis aux travaux d'audit ;
- La dotation suffisante en moyens matériels et financiers pour l'animation des activités de suivi-évaluation.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les barrages de Sourgou et Salbisgo dans la province du Boulkiemdé, de capacités respectives 581 000m³ et 3 600 000m³ connaissent une situation de dégradation de plus en plus accentuée par les activités anthropiques et les changements climatiques.

L'état des lieux des plans d'eau et leur gestion fait ressortir au niveau des deux ouvrages un ensablement et des pratiques agricoles favorisant l'érosion des bassins versants, une exploitation incontrôlée des ressources en eau et l'existence d'activités anthropiques augmentant les risques de pollution des eaux.

A ces facteurs de dégradation des plans d'eau, le cas particulier de Salbisgo où la ressource en eau est partagée entre la ville de Koudougou, (à travers l'exploitation par l'ONEA) et le milieu rural campagne, pose un problème de gestion. Dans cette situation si une concertation n'est pas instaurée, il y a risques de conflits à l'avenir. Les grands axes de la politique de gestion des plans d'eau se résument alors en : (1) un renforcement du niveau de connaissances des acteurs sur la gestion participative des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo ; (2) une identification, mise en œuvre et vulgarisation des pratiques durables dans les domaines agro-sylvo-pastoral, halieutique et de gestion participative des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo ; (3) création et animation d'un cadre de concertation opérationnel et dynamisation du suivi-évaluation des plans d'eau de Sourgou et de Salbisgo.

La mise en œuvre de cette politique, d'un coût total moyen de 44 700 000 Fcfa devrait permettre une gestion concertée et durable des plans d'eau de chaque site (Sourgou et Salbisgo) et une valorisation de ces ressources en eau.

Au plan des recommandations pour une réussite de cette politique, il a été retenu une promotion de la politique élaborée au niveau des communes, une insertion de cette politique l'approvisionnement en eau potable et assainissement (PCD-AEPA) dans le plan communal de développement et une prise en compte de certaines actions de la politique dans le plan annuel de développement des communes.

Références bibliographiques

Barro A., 1999. Evaluation de l'effet et de la faisabilité du travail du sol sur le sorgho photosensible à Saria (Burkina Faso). Thèse de doctorat. Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier. 146p.

GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat), 1990. Stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Rapport d'évaluation.

Guinko S., 1984. La végétation de Haute Volta. Tome 1 et 2. Doctorat d'Etat ès sciences naturelles. Université de bordeaux III. 318p. 53

Ministère de l'économie et du développement, 2005. Cadre stratégique régional de lutte contre la pauvreté. Région du centre Ouest. 75 p.

Reilly J. and Hohmann N., 1993. Climate change and agriculture : the role of international trade. Amer. Econ. Rev. 83: 306-312.

Reilly J., 1994. Crops and climate change. Nature 367: 118-119.

Coulibaly S., 2010. Effet des cordons pierreux sur l'humidité et les propriétés physiques d'un sol ferrugineux tropical lessivé : Cas du village de Sourgou dans la province du Boulkiemdé (BURKINA FASO). Mémoire de TS CAP Matourkou, 57p

Sawadogo S., 2010. Adaptation aux changements climatiques par l'utilisation de variétés améliorées : cas du sorgho et du maïs dans les villages de Sourgou et de Salbisgo dans la province du Boulkiemdé. Mémoire de TS CAP Matourkou, 62p

Simporé S., 2008. Développement d'option technologique en agriculture de conservation dans la zone nord soudanienne du Burkina Faso. Rapport de stage. CAP/M Bobo Dioulasso. 53 p.

Roose E., 1981. Dynamique actuelle des sols ferralitiques et ferrugineux tropicaux d'Afrique occidentale. Travaux et documents de l'ORSTOM édit. ORSTOM. PARIS n° 130. 566p.

Zougmore R., 1991. Contribution à l'étude du ruissellement et de l'érosion à la parcelle ; influence des paramètres principaux : Précipitations, Rugosité du sol, Etats de surface, Humidité du sol en surface. Mémoire de diplôme d'ingénieur du développement rural. Option agronomie. IDR, Université de Ouagadougou. 88p

ACCA-VICAB, 2011. Rapport d'activité du projet campagne 2010.

PN-AEPA

Annexes

GUIDE POUR LES FOCUS GROUPE

Ce guide concerne les groupes de maraîchers, pêcheurs, éleveurs, autorités religieuses et coutumières.

1. FOCUS GROUPE

1.1. Identification des organisations :

Quelles sont les organisations qui existent ?....

Quelles sont les activités conduites par organisation ?.....

Année de création.....Motivation de la création

Nombre de membres à la création..... actuellement.....

Membres du bureau

Périodicité des rencontres

Date du dernier renouvellement

Difficultés rencontrées.....

Solutions envisageables.....

1.2. Types d'utilisateurs du barrage (résidents, non résidents)

Maraîchers :

Importance Quantités produites..... Lieu de vente..... Contraintes..... Solutions proposées..

Entrepreneurs :

Importance Quantités produites..... Lieu de vente..... Contraintes..... Solutions proposées..

Éleveurs :

Importance Quantités produites..... Lieu de vente..... Contraintes..... Solutions proposées..

1.3. Perception et attentes sur la gestion du barrage

- Quelles sont les activités polluantes ?
- Quels sont les moyens de réduire la pollution ?
- Quelles stratégies pour une gestion durable de l'eau partagée.

1.4. Sauvegarde des infrastructures

Etes-vous d'accord pour planter des arbres dans le cadre de la protection du barrage ?

Quelles espèces préférez-vous planter ?

Quels types de plantations préférez-vous ?

- Sur les berges,
- Haies vives
- Bosquets

- Plantation dans les champs

Quelles options de gestion préférez-vous ? Pourquoi ?

Quelles sont vos pratiques suivant les domaines pour :

- Techniques de cultures et traitements phytosanitaires ?
- Techniques de prises du poisson ?
- Les voies d'accès aux points d'abreuvement ?

Que savez-vous des lois et règles en matière de gestion des plans d'eau (barrage) ?

Barrage, pêche, arbres, berges, feux de brousse

Quelles sont les actions que vous entreprenez pour préserver et sauvegarder les infrastructures ?

Cadre de concertation

Comité de suivi-évaluation

Besoin en formation (documentation)

Statut des terres (documentation)

Avez-vous connaissance des projets et programmes qui appuient les communautés dans vos activités sur le barrage ?

Quels sont les forces et faiblesses des CSE existants ?

1.4. Gestion foncière

Quel est le statut des parcelles exploitées (location, prêt, dons) ?

Les migrants et autochtones (documentation)

Quelles sont les conditions d'accès à une parcelle ?

Existe-t-il –une convention locale de gestion foncière ?

Quelle est la fréquence des conflits fonciers dans votre zone ?

Quels sont les conflits dénoués au niveau local ? et ceux transférés en justice ?

Le cas des conflits traités, quel est le niveau de respect des sentences ?

Quelles solutions pour limiter les conflits ?

2. ENQUETES SEMI STRUCTUREES

Elles ont pour objectif de renseigner et d'approfondir les questions pointues non renseignées lors du focus group.

2.1. Agriculture

- Types d'aménagement CES/DRS autour des points d'eau
- Techniques d'ACN,
- L'étendue et localisation des superficies qui sont concernées par les aménagements antiérosifs
- 135 producteurs suivis à Salbisgo et Sourgo (33%) 44% (traditionnels) 23% (rien du tout)

La situation des parcelles par rapport aux berges (respect de la bande de servitude)

2.2. Pêche

- Techniques de capture utilisées par les pêcheurs
- Types de matériels utilisés
- Existe-il des lois en matière de mode de pêche
- L'évolution des quantités de prises au cours des années
- Types de produits couramment utilisés par les pêcheurs pour la capture
- Lesquels de ces produits ne sont pas autorisés

2.3. Elevage

Quelles sont les espèces du cheptel en présence dans la zone ?

Quels sont les effectifs par espèces dans la zone ?

Quels sont les types d'aménagement facilitant l'accès du cheptel à l'eau ?

2.4. Environnement

Quelle est la superficie de reboisement et le taux de survie ?

Quelle est l'étendue de berges protégées et le taux de survie des plants ?

Quelles sont les espèces les mieux indiquées pour la protection des berges ?

Qu'est-ce qui entrave la survie des plants ?

Quel mécanisme efficace pour une meilleure protection du reboisement ?

3. POINT DE VUE DE L'AUTORITE

Y-a-t-il eu dans le passé des tentatives de mise en œuvre des options identifiées dans les sites d'études?

Si oui, pourquoi cela n'a-t-il pas fonctionné?

Ces options ont-elles fonctionné ailleurs?

Si oui, quels ont été les facteurs assurant le succès?

Quelle est votre opinion par rapport aux options retenues lors du cadrage?

- Pensez-vous que cela serait faisable et viable?
- Seriez-vous prêts à contribuer si la municipalité mettait en œuvre le projet ?
- Estimez-vous que cela soit bénéfique?
- Avez-vous d'autres idées à proposer?